



16ème législature

| | | |
|--|---|--|
| Question N° : 18693 | De M. Damien Abad (Non inscrit - Ain) | Question écrite |
| Ministère interrogé > Intérieur et outre-mer | | Ministère attributaire > Intérieur et outre-mer |
| Rubrique > sécurité routière | Tête d'analyse > Situation de l'examen du permis de conduire dans le département de l'Ain | Analyse > Situation de l'examen du permis de conduire dans le département de l'Ain. |
| Question publiée au JO le : 11/06/2024 Question retirée le : 11/06/2024 (fin de mandat) | | |

Texte de la question

M. Damien Abad attire l'attention de M. le ministre de l'intérieur et des outre-mer sur la situation préoccupante de l'examen du permis de conduire dans le département de l'Ain. Les délais pour obtenir une place à l'examen dépassent désormais 12 semaines, rendant la situation particulièrement critique. L'introduction de la possibilité de passer le permis dès 17 ans a entraîné une augmentation significative du nombre de candidats, aggravant encore les délais déjà importants entre la fin de la formation et la date de l'examen. Cette situation est particulièrement problématique pour les jeunes en alternance ou en bac professionnel, pour lesquels le permis est souvent indispensable. En outre, la pénurie d'examineurs accentue encore davantage ces difficultés. Face à ces constats, il souhaite savoir quelles mesures immédiates et concrètes le Gouvernement entend prendre pour réduire les délais d'attente pour les candidats à l'examen du permis de conduire, pour augmenter le nombre de places disponibles pour les auto-écoles et assurer une répartition équitable et efficace des examinateurs afin de répondre aux besoins du département de l'Ain.